

SAINT LUBIN EN VERGONNOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2013

035- DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal prend acte de la décision municipale ci-dessous :

- décision n° 2013-004 du 08/07/2013 : droit de préemption (M. et mme Rideau)

036- RAPPORT D'ACTIVITES AGGLOPOLYS 2012

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la transmission au titre de l'année 2012 du rapport visé à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales et de la communication faite en séance.

037- LOTISSEMENT LE VAL DES JONQUILLES – CONCESSION D'AMENAGEMENT AVEC 3 VALS AMENAGEMENT- PRET DE 1 000 000 € SOUSCRIT AU CIC OUEST - GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE DE SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS

Le Conseil Municipal , après avoir entendu l'exposé ci-dessus, décide :

Article 1 – Accord du garant

La Commune de Saint-Lubin-en-Vergonnois accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 80 000,00 euros représentant 8 % d'un emprunt d'un montant total de 1 000 000 euros souscrit par la SEM 3 VALS AMENAGEMENT auprès du CIC OUEST. Le complément de la garantie apporté par la communauté d'agglomération de Blois passera au Conseil Communautaire du 11 juillet 2013.

Ce prêt est destiné à financer l'opération d'aménagement du Val des Jonquilles situé sur le territoire de la commune de Saint Lubin en Vergonnois.

Article 2 – Principales caractéristique du prêt

Les caractéristiques du prêt consenti par le CIC OUEST sont les suivantes :

Montant : 1 000 000 € (un million d' euros)

Durée d'amortissement: 54 mois avec franchise en capital jusqu'au 25 janvier 2015.

Taux : fixe de 2,80%

Frais de dossier et de prise de garantie: 750 euros

Echéance semestrielle : 119 033,33 euros

Garantie : collectivités territoriales (Commune de Saint Lubin en Vergonnois : 8 % et Agglopolys : 72 %) pour 80 % au global.

039- ACQUISITION DE TERRAINS

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée AA n° 67 (334 m²) appartenant à monsieur CORDIER Michel, pour le prix de 1 002 euros correspondant à l'estimation des Domaines, ainsi que tous les frais correspondant à cette acquisition.

Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer l'acte de vente, qui sera établi par l'étude de Maître Heme de Lacotte à Herbault et toutes les pièces qui s'y rapportent.

040- VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal décide des virements de crédits suivants :

- fonctionnement : 10 900,00€
- investissement : 22 000,00€

041- JEUNE FRANCE D'HERBAULT – SECTION FOOTBALL

Le Conseil Municipal accepte de reconduire la mise à disposition du terrain de football et les vestiaires du foot de la salle des fêtes, du 01/10/2013 au 31/03/2014, auprès de la Jeune France d'Herbault- section football.

Le tarif mensuel passera à 30,00€, sous réserve d'un entretien correct des locaux.

POINTS ABORDES SANS DELIBERATION

- Compte-rendu des différentes commissions d'Agglopolys
- Val des Jonquilles, boulangerie et bélier hydraulique : avancement des travaux.
- Point propreté à Carelle : vu avec Agglopolys pour une implantation éventuelle en 2013.
- Les Hauts de St Lubin : dossier de reprise des parties communes du lotissement à constituer.

Fait à Saint Lubin en Vergonnois, le 11 juillet 2013,

Le Maire,

Didier PIGOREAU